Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Tebuconazole 250 g/l EW

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000632

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la substance/du mélange

Restrictions d'emploi re-

commandées

Fongicide

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur FMC France

11 bis Quai Perrache

69002 LYON France

Téléphone: 04 37 23 65 70 Téléfax: 04 78 71 08 46

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France: Paris: 01.40.05.48.48

Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25 Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

au vendredi

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632

Date de la première version publiée:

09.02.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie

1B

H360D: Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système respiratoire

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H360D Peut nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/I EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient comme dangereux déchets conformément aux réglementations locales.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

1-méthyl-2-pyrrolidone 2-méthylpropane-1-ol

Etiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'éti-

quette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

| Nom Chimique | NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment | Classification | Concentration (% w/w) |
|--------------------|--|--|--------------------------|
| tébuconazole (ISO) | 107534-96-3 403-640-2 603-197-00-7 | Acute Tox. 4; H302 Repr. 2; H361d Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | >= 20 - < 25 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

| | | Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10 | |
|---|---------------------------------------|---|---------------|
| | | Estimation de la toxicité aiguë | |
| | | Toxicité aiguë par voie orale: 1.700 mg/kg | |
| octane-1-ol | 111-87-5 203-917-6 | Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412 | >= 10 - < 20 |
| | | Estimation de la toxicité aiguë | |
| | | Toxicité aiguë par voie orale: 720 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.501 mg/kg | |
| 1-méthyl-2-pyrrolidone | 872-50-4 212-828-1 606-021-00-7 | Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360D STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire) | >= 10 - < 20 |
| | | Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 % | |
| Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha phosphonoomega[2,4,6-tris(1- phenylethyl)phenoxy]- | 114535-82-9 | Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412 | >= 2,5 - < 10 |
| acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium | 68953-96-8 273-234-6 | Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411 | >= 3 - < 10 |
| 2-méthylpropane-1-ol | 78-83-1 201-148-0 603-108-00-1 | Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 | >= 1 - < 3 |

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/I EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

(Système nerveux central)
STOT SE 3; H335
(Système respiratoire)

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection pour les secou-

ristes

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

veux

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un méde-

cin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Le premier symptôme à apparaître après un contact avec la

peau ou les yeux sera une irritation. Lorsqu'un produit similaire a été administré à des animaux de laboratoire à des doses élevées, les principaux symptômes étaient la passivité,

une mobilité réduite et un essoufflement.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

Risques Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut nuire au fœtus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

priés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Oxvdes de soufre Chlorure d'hydrogène Oxydes de phosphore Composés chlorés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fer-

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version 1.0

Date de révision: 09.02.2023

Numéro de la FDS: 50000632

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.02.2023

mées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle. Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite. Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de

la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version 1.0

Date de révision: 09.02.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement éti-

quetés.

Recueillir le maximum possible de déversement à l'aide d'un

matériau absorbant approprié.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula:

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler l'aé-

rosol.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Défense de fumer. Conserver dans un endroit bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. A des températures inférieures à -10°C, une cristallisation peut se produire. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès de personnes non autorisées ou

d'enfants. Un panneau d'avertissement indiquant "POISON" est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/I EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas être présents. Un poste de lavage des mains doit être dispo-

nible.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | NoCAS | Type de valeur (Type d'exposi- tion) | Paramètres de contrôle | Base |
|---------------------------------|--|--|---|--------------|
| 1-méthyl-2- pyrrolidone | 872-50-4 | TWA | 10 ppm 40 mg/m3 | 2009/161/EU |
| Information sup- plémentaire | Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif | | | |
| | | STEL | 20 ppm 80 mg/m3 | 2009/161/EU |
| | | VLCT (VLE) | 20 ppm 80 mg/m3 | FR VLE |
| Information sup- plémentaire | milees a des | substances toxiques | atégorie 1B - Substances de pour la reproduction pour l'h rs limites réglementaires indic | omme, Risque |
| | | VME | 10 ppm 40 mg/m3 | FR VLE |
| 2-méthylpropane- 1-ol | 78-83-1 | VME | 50 ppm 150 mg/m3 | FR VLE |
| Information sup- plémentaire | Valeurs limite | s indicatives | | |

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation | Voies d'exposi- | Effets potentiels sur | Valeur |
|----------------------------|--------------|-----------------|---------------------------------|------------|
| | finale | tion | la santé | |
| 1-méthyl-2- pyrrolidone | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 14,4 mg/m3 |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets | 40 mg/m3 |

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/I EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

| | | | locaux | |
|--|--------------------|------------|------------------------------------|-------------------------|
| | Travailleurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 4,8 mg/m3 |
| | Consomma- teurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 3,6 mg/m3 |
| | Consomma- teurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 4,5 mg/m3 |
| | Consomma- teurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 2,4 mg/kg |
| | Consomma- teurs | Oral(e) | Long terme - effets systémiques | 0,85 mg/kg |
| acide benzènesulfo- nique, dérivés mono- alkyles ramifiés en C11-13, sels de cal- cium | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 6 mg/m3 |
| | Travailleurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 8,5 mg/kg p.c./jour |
| | Consomma- teurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 1,48 mg/m3 |
| | Consomma- teurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 4,25 mg/kg p.c./jour |
| | Consomma- teurs | Oral(e) | Long terme - effets systémiques | 0,43 mg/kg p.c./jour |
| 2-méthylpropane-1-ol | Consomma- teurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 55 mg/m3 |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 310 mg/m3 |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|----------------------|--|------------------|
| octanoate de méthyle | Eau douce | 0,002 mg/l |
| | Utilisation intermittente (eau douce) | 47,6 μg/l |
| | Eau de mer | 180 ng/l |
| | Station de traitement des eaux usées | 100 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 0,028 mg/kg |
| | | poids sec (p.s.) |
| | Sédiment marin | 0,003 mg/kg |
| | | poids sec (p.s.) |
| | Sol | 10 mg/kg poids |
| | | sec (p.s.) |
| | Empoisonnement secondaire (prédateurs) | 66,6 mg/kg |
| | Eau de mer | 0 mg/l |
| octane-1-ol | Eau douce | 200 μg/l |
| | Eau de mer | 20 μg/l |
| | Station de traitement des eaux usées | 55,5 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 2,1 mg/kg poids |
| | | sec (p.s.) |
| | Sédiment marin | 0,210 mg/kg |
| | | poids sec (p.s.) |
| | Sol | 1,6 mg/kg poids |

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

| I | 1 | sec (p.s.) |
|--|---------------------------------------|------------------|
| 1-méthyl-2-pyrrolidone | Eau douce | 0,25 mg/l |
| - meany: 2 pyrremaente | Utilisation/rejet intermittent(e) | 5 mg/l |
| | Eau de mer | 0,025 mg/l |
| | Station de traitement des eaux usées | 10 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 1,09 mg/kg |
| | Sédiment marin | 0,00109 mg/kg |
| acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11- 13, sels de calcium | Eau douce | 0,023 mg/l |
| | Eau de mer | 0,002 mg/l |
| | Station de traitement des eaux usées | 5,5 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 1,35 mg/kg |
| | Sédiment marin | 0,135 mg/kg |
| | Sol | 0,124 mg/kg |
| | Utilisation intermittente (eau douce) | 0,290 mg/l |
| 2-méthylpropane-1-ol | Eau douce | 0,4 mg/l |
| | Utilisation/rejet intermittent(e) | 11 mg/l |
| | Eau de mer | 0,04 mg/l |
| | Station de traitement des eaux usées | 10 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 1,56 mg/kg poids |
| | | sec (p.s.) |
| | Sédiment marin | 0,156 mg/kg |
| | | poids sec (p.s.) |
| | Sol | 0,076 mg/kg |
| | | poids sec (p.s.) |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol,

porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version Date de révision: 1.0

09.02.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

Mesures de protection

Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser

ce produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect liquide

Couleur brun-jaunâtre

Odeur Semblable à un cocotier

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

non déterminé

Point/intervalle d'ébullition non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

non déterminé

Point d'éclair 75 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

non déterminé

pΗ 3,5 (20 °C)

(non dilué)

4,5 - 5,3

(solution à 1% dans l'eau)

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/I EW

Version 1.0

Date de révision: 09.02.2023

Numéro de la FDS: 50000632

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.02.2023

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : env. 11 mm2/s (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,973 gcm3

Densité de vapeur relative : non déterminé

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

Répartition de la taille des

particules

Non applicable

Forme : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

Inflammabilité (liquides) : inflammable

Auto-inflammation : 265 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Éviter les températures extrêmes Éviter la formation d'aérosols.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 8,76 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg

née

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Composants:

tébuconazole (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 1.700 mg/kg

DL50 (Souris): 3.000 mg/kg env.

Estimation de la toxicité aiguë: 1.700 mg/kg

14/39

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée: 1.0

09.02.2023

Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 5,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

octane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, mâle): 1.800 mg/kg

DL50 (Rat, femelle): 720 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 720 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 2,05 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 870.1300

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 1.500 - < 2.000 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.501 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 4.150 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation CL0 (Rat): > 5,1 mg/l

> Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Toxicité aiguë par voie orale

Méthode: OCDE ligne directrice 401

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n $^{\circ}$ 1907/2006



Tebuconazole 250 g/I EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

Toxicité aiguë par voie orale : DL0 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.000 - 1.600 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

2-méthylpropane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.350 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 18,18 mg/l

Durée d'exposition: 6 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): 2.460 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Basé sur les données d'un produit similaire.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

octane-1-ol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation légère de la peau

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : irritant

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Espèce : Lapin

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation de la peau

2-méthylpropane-1-ol:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours Remarques : Basé sur les données d'un produit similaire.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux

Méthode : FIFRA 81.04

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

octane-1-ol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : irritant

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritation des yeux

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Espèce : Lapin

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

2-méthylpropane-1-ol:

Espèce : Lapin

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques : Basé sur les données d'un produit similaire.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

octane-1-ol:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

2-méthylpropane-1-ol:

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version Date de révision: 1.0

09.02.2023

Numéro de la FDS:

50000632

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.02.2023

Composants:

octane-1-ol:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test du micronoyau

> Espèce: Souris (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

> de mammifères Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmo-

nella thyphimurium Résultat: négatif

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/I EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle)

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

2-méthylpropane-1-ol:

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

NOAEL : 207 - 283 mg/kg p.c./jour

Résultat : négatif

Espèce : Rat, mâle
Voie d'application : Inhalation
NOAEC : 0,04 mg/l
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle Voie d'application : Oral(e)

NOAEL : 89 Poids corporel mg / kg Méthode : OCDE ligne directrice 451

Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux., Susceptible de nuire au fœtus. Remarques: Des effets néfastes sur la fertilité, tels que la réduction de la taille des portées et des effets sur le développement, ont été constatés pour le tébuconazole à des doses toxiques pour la mère dans un test animal (méthode OCDE 416). Des malformations de la progéniture ont été constatées à des doses toxiques pour la mère (sur la base de 13 études).

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée: 1.0

09.02.2023

octane-1-ol:

Effets sur la fertilité Type de Test: toxicité pour la reproduction sur une génération

> Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral

Dose: 10, 100, 1000 mg/kg p.c./jour

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1.000 mg/kg

p.c./jour

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1.000 mg/kg

p.c./jour

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral

Dose: 0,130,650,975,1300 mg/kg p.c./jour

Durée d'un traitement unique: 20 jr

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 650 mg/kg p.c./jour Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 1.300 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère. Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Effets sur la fertilité Type de Test: Etude sur deux générations

> Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: positif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Prénatal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle

et la fertilité et/ou sur la croissance, lors de l'expérimentation

animale

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Effets sur la fertilité Type de Test: Étude sur trois générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 14, 70, 350 mg/kg bw d

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 350 Poids corpo-

rel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 350 mg/kg

p.c./jour

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version 1.0

Date de révision: 09.02.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000632

Date de la première version publiée:

09.02.2023

Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 350 mg/kg

p.c./jour

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0.2, 2.0, 300 and 600 mg/kg Durée d'un traitement unique: 20 jr

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 600 Poids corporel mg /

kg

Tératogénicité: LOAEL: 600 mg/kg p.c./jour

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

2-méthylpropane-1-ol:

Effets sur la fertilité

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation

Fertilité: NOAEC Mating/Fertility: 7,5 mg/l

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

2-méthylpropane-1-ol:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somno-

lence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/I EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

Composants:

octane-1-ol:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

octane-1-ol:

Espèce : Rat, mâle

NOAEL : 1127 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral Durée d'exposition : 13 sem.

Dose : 182, 374, 1127 mg/kg p.c./jour

Espèce : Rat, femelle

NOAEL : 1243 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral Durée d'exposition : 13 sem.

Dose : 216, 427, 1243 mg/kg p.c./jour

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Rat, mâle NOAEL : 169 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Espèce : Souris, mâle NOAEL : 89 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Organes cibles : Foie

Espèce : Lapin
NOAEL : 826 mg/kg
Voie d'application : Dermique

Espèce : Rat, mâle

3 mg/l

Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Organes cibles : Testicules

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 40 mg/kg p.c./jour
LOAEL : 115 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral - nourriture

Durée d'exposition : 6 months

Dose : 40, 115, 340, 1030 mg/kg bw d

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/I EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

2-méthylpropane-1-ol:

Espèce : Rat

: 1450 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

Espèce : Rat : 7,5 mg/l Voie d'application : Inhalation

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

tébuconazole (ISO):

Remarques : Les principaux symptômes étaient la passivité, la mobilité

réduite et l'essoufflement à des doses élevées dans les tests

sur les animaux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 17,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 21,5 mg/l

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/I EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

les autres invertébrés aqua-

tiques

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 0,975 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 0,0313

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: > 1.000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 2.000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

DL50: > 100 µg/bee Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

DL50: > 100 µg/bee Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu :

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version 1.0

Date de révision: 09.02.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000632

Date de la première version publiée:

09.02.2023

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 5,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,79 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 3,8

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

CE50r (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5,3 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,144 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,012 mg/l Durée d'exposition: 60 jr

Espèce: Truite Arc en Ciel

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0.12 ma/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

CL50: 1.381 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: 1.988 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: > 200 µg/abeille Espèce: Abeilles méllifères Remarques: Contact

DL50: > 83 µg/abeille

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version 1.0

Date de révision: 09.02.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000632

Date de la première version publiée:

09.02.2023

Durée d'exposition: 48 h Espèce: Abeilles méllifères

DL50: 2.912 mg/kg

Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

octane-1-ol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 13,3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 20 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les microorga-

nismes

(Protozoa (Protozoaire)): 44 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 1 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CL50 (Palaeomonetes vulgaris (Crevette d'eau douce)): 1.107

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 600,5

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-CE50 (boue activée): 100 mg/l

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/I EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

nismes Durée d'exposition: 48 h

CE50 (boue activée): > 600 mg/l Durée d'exposition: 30 min

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

NOEC: 12,5 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 100 - 500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 31,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 62 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 29

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,5

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 550 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

1.0

09.02.2023

50000632

Date de la première version publiée:

09.02.2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,23 mg/l

Durée d'exposition: 72 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Type de Test: Essai en dynamique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 1,18 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en dynamique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC: 250 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les plantes

CE50: 167 mg/kg

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Sorghum bicolor (sorgho)

80 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Avena sativa (avoine)

Toxicité pour les organismes :

terrestres

EC10: 82 mg/kg

Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Hypoaspis aculeifer

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

2-méthylpropane-1-ol:

Toxicité pour les poissons

CL50: 1.430 mg/l

Durée d'exposition: 4 jr

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 : 1.100 mg/l Durée d'exposition: 48 h

29 / 39

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée: 1.0

09.02.2023

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 593 - 1.799

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CI50 (Micro-organisme naturel): 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 20 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Remarques: Le produit contient de petites quantités de com-

> posants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

octane-1-ol:

Inoculum: boue activée Biodégradabilité

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 82,2 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 73 % Durée d'exposition: 28 jr

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 30 - 40 %

Méthode: OCDE ligne directrice 302B

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Biodégradabilité Inoculum: Boue activée, non adaptée

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 2,9 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301E

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version 1.0

Date de révision: 09.02.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000632

Date de la première version publiée:

09.02.2023

Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: > 35 - 45 % Durée d'exposition: 10 jr

2-méthylpropane-1-ol:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Bioaccumulation Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 65

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,7 (20 °C)

octane-1-ol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,5 (23 °C)

pH: 5,7

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -0,46 (25 °C)

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Bioaccumulation Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

Méthode: QSAR

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4,595 (20 °C)

2-méthylpropane-1-ol:

Bioaccumulation Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation

(log Pow \leq 4).

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Pow: 10 (25 °C)

31 / 39

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/I EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: Faible mobilité dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/I EW

Version 1.0 Date de révision: 09.02.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000632

Date de la première version publiée:

09.02.2023

gereux (comme A.D.I.VALOR).

Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.

Eliminer comme produit dangereux. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux

(comme A.D.I.VALOR).

Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochi-

miques contenant des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Tebuconazole)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Tebuconazole)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Tebuconazole)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Tebuconazole)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Tebuconazole)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

 ADN
 : 9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/I EW

Version 1.0 Date de révision: 09.02.2023

Numéro de la FDS:

50000632

Ш

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.02.2023

IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

RID Groupe d'emballage

Code de classification : M6 Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : c

ment

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version 1.0

Date de révision: 09.02.2023

Numéro de la FDS:

50000632

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.02.2023

RID

Dangereux pour l'environne-

oui

ment

IMDG

Polluant marin

oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne-

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne-

oui

oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

tébuconazole (ISO)

1-méthyl-2-pyrrolidone (Numéro sur

la liste 72, 71, 30) 2-méthylpropane-1-ol

1-méthyl-2-pyrrolidone (Numéro sur

la liste 72, 71, 30)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). 1-méthyl-2-pyrrolidone

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/l EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-18)

Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon

DANGERS POUR

l'article R4624-18 (Code du travail)

Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de

l'environnement R511-9)

1436, 4510

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

Listé ou en conformité avec l'inventaire **TCSI**

TSCA Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

tébuconazole (ISO)

ENCS N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS N'est pas en conformité avec l'inventaire

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/I EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion. H312 : Nocif par contact cutané. H315 : Provogue une irritation cu

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H360D : Peut nuire au fœtus.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION éta-

blissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive

98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive

2000/39/CE de la Commission

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2009/161/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures 2009/161/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/I EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative): REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire Classification du mélange:

| Eye Irrit. 2 | H319 | Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits |
|-------------------|-------|---|
| Repr. 1B | H360D | Méthode de calcul |
| STOT SE 3 | H335 | Méthode de calcul |
| Aquatic Acute 1 | H400 | Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits |
| Aquatic Chronic 1 | H410 | Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits |

Procédure de classification:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tebuconazole 250 g/I EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09.02.2023 50000632 Date de la première version publiée:

09.02.2023

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR